



Motion au CDAS d'audition de Savoie du 25 juin 2019

Monsieur le Président,

Les représentants en CDAS SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances sont conscients de l'impact de l'absence de délégué dans notre département. Cette situation pénalise l'ensemble des agents de Savoie.

Néanmoins nous maintenons notre position formulée lors du CDAS du 22 novembre 2018 sur le non-respect des règles de procédures concernant le recrutement de notre délégué, règles édictées et bafouées par le Secrétariat Général lui-même.

En effet le Secrétariat Général soutient et maintient une candidature au mépris de l'arrêté du 15 janvier 2002 article 23 et des règles inscrites dans la doctrine d'emploi du délégué départemental de l'action sociale élaborée par le bureau SRH3 en 2018 en collaboration avec l'ensemble des Organisations Syndicales nationales qui précisent :

« que le délégué est recruté sur *appel à candidature locale... cet appel à candidature peut être exceptionnellement étendu aux départements limitrophes et/ou à l'administration centrale* ».

Courant avril 2019, faisant fi de l'indisponibilité des candidats et des représentants du personnel, vous avez tenté de réunir un CDAS d'audition sans tenir compte de l'irrégularité de la procédure et de nos arguments.

Aujourd'hui, par mail du 7 juin 2019, tenant lieu de convocation, vous nous informez de la tenue d'auditions.

Dans ce contexte inchangé, Monsieur le Président, nous dénonçons d'une part cette mascarade de dialogue social et d'autre part le non-respect de l'article 23.

Pour ces raisons nous n'auditionnerons personne et nous demandons que soit engagé un nouvel appel à candidature dans le respect des règles, et ce dans les plus brefs délais.

Nous déplorons vivement la situation pour les agents de Savoie et pour les candidats qui se sont investis, mais seul le Secrétariat Général en est responsable.

Pour finir nous citerons une phrase de Bertol Brecht « celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu ».